



NOTE COMPLEMENTAIRE EN DATE DU 10 JUIN 2010 AU PROSPECTUS AYANT RECU LE VISA N°10-128 EN DATE DU 12 MAI 2010

Mise à la disposition du public à l'occasion de l'admission des actions Edenred¹ (la « Société ») aux négociations sur le marché Euronext Paris dans le cadre de l'attribution des actions Edenred aux actionnaires de Accor.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier, ainsi que des articles 211-1 à 216-1 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé le visa n° 10-170 en date du 10 juin 2010 sur la présente note complémentaire. La présente note complémentaire a été établie par la Société et Accor et engage la responsabilité de ses signataires conformément à la section 9.2 de la présente note complémentaire, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus visé par l'AMF est constitué :

- du prospectus visé par l'AMF le 12 mai 2010 sous le n° 10-128 ; et
- de la présente note complémentaire au prospectus.

Des exemplaires de la présente note complémentaire et du prospectus visé par l'AMF le 12 mai 2010 sous le n° 10-128 sont disponibles sans frais auprès de la Société, 166-180 boulevard Gabriel Péri - 92240 Malakoff, France, et de Accor, Immeuble Odyssey, 110 avenue de France - 75210 Paris, ainsi que sur les sites internet de la Société (www.edenred.com) de Accor (www.accor.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Le prospectus constitue une annexe aux rapports des conseils d'administration présentés aux assemblées générales de Accor et de la Société, appelées à statuer sur l'apport-scission des activités services du groupe Accor. Le vote de l'assemblée générale de Accor constitue une condition suspensive à la réalisation de l'opération d'apport-scission.

¹

La dénomination sociale actuelle de la Société est New Services Holding. Il est prévu que sa dénomination sociale définitive, Edenred, soit adoptée par l'assemblée générale mixte du 29 juin 2010.

Table des matières

REMARQUES GENERALES	1
RESUME DU PROSPECTUS	2
SECTION 2 RAPPORT DE GESTION	3
2.6.6.2 Conditions des contrats de crédit à conclure par la Société.....	3
SECTION 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	4
5.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle.....	4
5.1.1 Composition des organes d'administration et de direction	4
5.1.1.1 Composition du conseil d'administration	4
5.1.1.2 Règlement intérieur du conseil d'administration	14
SECTION 6 PRESENTATION ET MODALITES DE L'OPERATION	15
6.3.2 Aspects juridiques de l'Apport-Scission.....	15
6.3.2.1 L'opération elle-même	15
6.3.2.3 Rémunération de l'Apport-Scission	15
SECTION 7 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL	16
7.1 Renseignements sur la Société.....	16
7.1.1 Dénomination sociale	16
7.2 Renseignements relatifs aux actions de la Société.....	16
7.2.1 Description des actions de la Société	16
7.2.1.1 Nature, catégorie et date de jouissance des actions admises à la négociation – Code ISIN.....	16
SECTION 9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	17
9.1 Relations actionnaires et documents accessibles au public.....	17
9.2 Responsables du document et du contrôle des comptes	17
9.2.1 Personnes responsables	17
9.2.1.1 Responsables de la Note Complémentaire.....	17
9.2.1.2 Attestation des responsables	17
9.7 Tables de concordance de la Note Complémentaire	18

REMARQUES GENERALES

La présente note complémentaire (la « **Note Complémentaire** ») complète et doit être lue conjointement avec le prospectus ayant reçu le visa n° 10-128 le 12 mai 2010 mis à la disposition du public à l'occasion de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris dans le cadre de l'attribution des actions de la Société aux actionnaires de Accor (le « **Prospectus** »). La Note Complémentaire, établie conformément à ce qui est indiqué à la section 9.6 du Prospectus, constitue une note complémentaire au sens de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF.

Les termes définis utilisés dans la Note Complémentaire et qui ne sont pas autrement définis dans la Note Complémentaire auront le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Hormis ce qui est mentionné dans la Note Complémentaire, il n'existe pas d'autre nouvel élément significatif, d'erreur manifeste ou d'inexactitude relative aux informations incluses dans le Prospectus depuis sa publication.

La Note Complémentaire reprend ci-après les paragraphes du Prospectus qui sont modifiés. Les autres informations contenues dans le Prospectus demeurent inchangées.

La Note Complémentaire ne constitue (i) ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'une offre d'acquisition ou de souscription des actions décrites dans le prospectus, (ii) ni une sollicitation afin d'obtenir un consentement ou un vote favorable en vue d'approuver les opérations décrites dans le prospectus.

Des copies de la Note Complémentaire et du Prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société situé 166-180 boulevard Gabriel Péri - 92240 Malakoff, France, et de Accor, Immeuble Odyssey, 110 avenue de France - 75210 Paris, ainsi que sur les sites internet (www.edenred.com), de Accor (www.accor.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n° 10-128 en date du 12 mai 2010 de l'AMF

Les informations figurant dans le résumé du Prospectus restent inchangées à l'exception du paragraphe 2 de ce résumé qui est modifié comme suit :

2. Informations concernant l'émetteur

2.1 Dénomination sociale

La Société a actuellement pour dénomination sociale New Services Holding. Son nom définitif sera Edenred et la modification corrélative des statuts de la Société sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale mixte de la Société le 29 juin 2010.

SECTION 2 RAPPORT DE GESTION

2.6.6.2 Conditions des contrats de crédit à conclure par la Société

Le 9 juin 2010, Standard & Poor's a attribué la notation BBB+ (outlook stable) à la Société. Si la Société conserve ce niveau de notation au jour de la signature de ses contrats de crédit qui interviendra avant les assemblées générales de ses actionnaires et de ceux de Accor du 29 juin 2010, le coût du financement de la Société sera celui décrit dans les comptes *pro forma* figurant à la section 10.2.1 du Prospectus.

Dans une telle hypothèse, les lettres d'engagement conclues le 10 mai 2010 prévoient que les contrats de crédit qui seront conclus en application de ces lettres d'engagement ne comporteront pas de clause de remboursement anticipé qui pourrait être déclenchée par le niveau d'un ratio financier.

La Société n'a pas connaissance de l'existence de circonstances qui pourraient amener Standard & Poor's à réviser la notation qui vient de lui être attribuée d'ici la date de signature des contrats de crédit².

En toute hypothèse, ces contrats de crédit ne comporteront pas de clause de remboursement anticipé qui pourrait être déclenchée par l'évolution de la notation après leur signature (voir section 3.4 « Risque lié à la sensibilité à la notation » du Prospectus).

² Toutefois, dans l'hypothèse où la notation de la société aurait été dégradée à la date de la signature des contrats de crédit, tout en restant « *solid investment grade* », le coût du financement de la Société sera augmenté de 25 points de base et les contrats de crédit qui seront conclus en application des lettres d'engagement comporteront une clause de remboursement anticipé basée sur un ratio de levier (Dette Nette Consolidée / Excédent Brut d'Exploitation consolidé supérieur ou égal à 3,00). Sur la base d'une dette brute de 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2009, l'impact d'une telle augmentation de taux sur les charges financières annuelles serait de 3,7 millions d'euros (voir les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} paragraphes de la section 2.6.6.2 du Prospectus rappelant les conséquences d'une dégradation de la notation avant la date de signature des contrats de crédit).

SECTION 5 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1 Organes d'administration, de direction et de contrôle

5.1.1 Composition des organes d'administration et de direction

5.1.1.1 Composition du conseil d'administration

Dans sa configuration postérieure à l'assemblée générale mixte du 29 juin 2010 appelée à approuver l'Apport-Scission, le conseil d'administration de la Société comportera 12 membres dont sept administrateurs indépendants au sens des critères énoncés dans le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 (pour un exposé des critères d'indépendance retenus par la Société, voir le paragraphe « Administrateurs indépendants (article 1 du règlement du conseil d'administration) » de la section 5.1.2.2. du Prospectus). Colony Capital dispose de deux représentants au conseil d'administration de la Société, Sébastien Bazin et Nadra Moussalem, et Eurazeo dispose également de deux représentants, Virginie Morgon et Patrick Sayer.

Le premier conseil d'administration qui délibérera dans cette configuration se réunira à l'issue de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2010 (voir infra « Délibérations du conseil d'administration de la Société se réunissant à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2010 »).

L'assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2010 a décidé de fixer à 500 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloué au conseil d'administration, sous la condition suspensive non rétroactive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Euronext Paris. Le règlement intérieur du conseil d'administration qui sera adopté par le conseil d'administration qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2010 prévoira les principes devant présider à la répartition des jetons de présence entre les administrateurs.

La nomination des administrateurs sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale de la Société qui se tiendra le 29 juin 2010. Jacques Stern conservera sa fonction de Président Directeur Général.

Le tableau ci-dessous présente la composition du conseil d'administration telle qu'elle résultera de l'assemblée générale du 29 juin 2010 si celle-ci approuve les nominations qui lui sont proposées, et les principaux mandats et fonctions exercés en dehors de la Société au cours des cinq dernières années par Jacques Stern et les administrateurs dont la nomination est proposée à l'assemblée générale.

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Âge	Date d'expiration du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société au cours des 5 dernières années
Jacques Stern	45 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Président Directeur Général	<u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire</u> - Directeur général délégué de Accor ⁽³⁾ ; - Président-directeur général de ASM ; - Président de Accor Services Participations SAS ; - Gérant non associé de Sodetis ⁽³⁾ ; - Administrateur de Hotelaria Accor Brasil ⁽³⁾ ; - Président de IBL LLC ⁽³⁾ ; - Administrateur de Accor Lodging North America Inc. ⁽³⁾ et Accor North America Inc. ⁽³⁾ ; - Administrateur de Accor Partecipazioni Italia Srl ⁽³⁾ ; - Président de Sodenos ⁽³⁾ . <u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u> - Représentant permanent de Accor au Conseil d'administration de Accor.com, de

³ Jacques Stern cessera les fonctions qu'il exerce dans cette société au plus tard le 29 juin 2010.

				<p>Société Française de Participations et d'Investissements Européens et de Devimco ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de IBL au Conseil d'administration de Société Française de Participations et d'Investissements Européens ; - Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Lucien Barrière SAS ; - Membre du Directoire de Accor ; - Administrateur puis Représentant permanent de Accor au Conseil d'administration de Société des Hôtels et Casino de Deauville – SHCD ; - Membre du Comité de surveillance de Financière Courtepaille ; - Membre du Conseil de surveillance puis administrateur de Club Méditerranée ; - Représentant permanent de Accor au Conseil de Surveillance du Groupe Lucien Barrière ; - Représentant permanent de Saminvest au Conseil d'administration de Accor.com ; - Représentant permanent de Soparac au Conseil d'administration de Go Voyages. <p>Représentant permanent de Spif au Conseil d'Administration de Sogepar ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de Accor Austria AG ; - Administrateur de Accor Asia, Accor Hôtels Belgium ; - Administrateur délégué de Accordination. - Administrateur de Carousel Hotel Corporation, Red Roof Inn ; - Administrateur de Accor Hospitality Italia Srl, Scapa Italia Srl.
Jean-Paul Bailly	63 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Administrateur indépendant	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de La Poste ; - Président et Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale ; - Administrateur de Systar ; - Administrateur de CNP Assurances ; - Administrateur de Accor ; - Administrateur représentant l'État de GDF SUEZ ; - Administrateur de Sopassure ; - Membre du Conseil de Surveillance de La Banque Postale Asset Management ; - Représentant permanent de La Poste, administrateur de GeoPost ; - Représentant permanent de La Poste, administrateur de Sofipost ; - Représentant permanent de La Poste, administrateur de Poste Immo ; - Représentant permanent de La Poste, Président de SF 12 ; - Représentant permanent de La Poste, administrateur de Xelian. <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérant non associé de Systra Finances ; - Représentant permanent de La Poste, administrateur de SF 2 ; - Représentant permanent de La Poste, administrateur du GIE Groupement des Commerçants du Grand Var.
Sébastien Bazin	48 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les	Administrateur	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général Exécutif de Colony Capital

		comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013		<p>Europe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général de Colony Capital SAS ; - Président de Colwine SAS, Colfilm SAS, Bazeo Europe SAS ; - Président Directeur général de Société d'Exploitation Sports & Événements, Holding Sports & Événements ; - Président du Conseil de Surveillance de Paris Saint Germain Football ; - Membre du Conseil de Surveillance de ANF (Les Ateliers du Nord de la France) et de Groupe Lucien Barrière (SAS) ; - Directeur général de Toulouse Canceropole et de ColSpa SAS ; - Administrateur de Accor, Moonscoop IP, Carrefour et Moonscoop SAS ; - Gérant de CC Europe Invest (SARL) ; - Associé en nom de CES Tenesol et Réunion 2008 ; - Président de RSI SA ; - Administrateur de Sisters SA. <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de Accor ; - Membre du Conseil de Surveillance de Carrefour ; - Président du Conseil d'administration de Château Lascombes ; - Président de Colbison SAS, SAIP, SAS Spazio, Front de Seine Participations SAS, Coladria SAS, Financière Baltimore SAS, SAS Baltimore, Financière Le Parc SAS, SAS Le Parc, SAS ABC Hôtels, SAS Défense CB3, SHAF (SAS), ColEven SAS ; - Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de Buffalo Grill ; - Gérant de Colony Santa Maria EURL, Colony Pinta SNC, Colony Santa Maria SNC, Colony Le Châlet EURL, Colmassy (SARL).
Anne Bouverot	44 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Administrateur indépendant	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administratrice de Orange SA ; - Membre du conseil d'administration de la GSMA (association internationale des opérateurs de télécommunications mobiles) ; - Membre du conseil scientifique de France Telecom ; - Membre du conseil d'administrateur et comité d'audit de Groupama S.A.. <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidente de France Telecom North America.
Philippe Citerne	61 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012	Administrateur indépendant	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Telecom & Management SudParis ; - Président de Systèmes Technologiques d'Échanges et de Traitement (STET) ; - Administrateur de Accor, Sopra Group, Rexecode. <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général délégué de la Société Générale ; - Administrateur de Crédit du Nord, Geneval,

				<p>Grosvenor Continental Europe ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de Sopra Group ; - Représentant Permanent de la Société Générale au Conseil de Surveillance de Accor ; - Représentant Permanent de la Société Générale au Conseil d'administration de TF1. <p>Administrateur de TCW ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Unicredito Italiano ; - Administrateur de SG Hambros Bank Ltd Management ; - Administrateur de Rosbank.
Gabriele Galateri di Genola	63 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Administrateur indépendant	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Telecom Italia S.p.A. ; - Administrateur de Accor ; - Administrateur de TIM Participações SA ; - Président de TIM Brasil Serçicos e Participações SA - Président du Conseil de Istituto Italiano di Tecnologia; - Administrateur de Accor Hospitality Italia (ex-Sifalberghi) Srl, Fiera Di Genova S.p.A., Banca Esperia S.p.A., Banca CARIGE, Italmobiliare S.p.A., Cassa Di Risparmio Di Savigliano, UTET S.p.A., Azimut-Benetti S.p.A., Istituto Europeo Di Oncologia, Accademia Nazionale di Santa Cecilia ; - Administrateur de San Faustin NV. <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Worms & CIE ; - Membre du Conseil de Surveillance de Accor ; - Membre du Central Advisory Board de Commerzbank ; - Président de Tim Participações SA ; - Président de Mediobanca S.p.A., Business Solution S.p.A., Ciao Web Srl, Emittente Titoli S.p.A., Fiat Auto S.p.A. ; - Vice-Président et administrateur délégué de Egidio Galbani S.p.A. ; - Administrateur de Alpitour Italia S.p.A., Atlanet S.p.A., Birra Peroni Industriale S.p.A., IFI S.p.A., La Rinascente S.p.A., Siemens Italia, Toro Assicurazioni S.p.A. ; - Administrateur délégué de Fiat S.p.A., Ifil S.p.A.; - Administrateur et membre du Comité exécutif de SanPaolo IMI SpA. ; - Consigliere Accomandatario de Giovanni Agnelli & C. Sapaz ; - Rappresentante Mediobanca del Patto di Sindacato de Gemina SpA, GIM SpA ; - Président du Centro Cardiologico Monzino et Istituto Europeo di Oncologia ; - Administrateur de Pirelli & C. S.p.A. ; - Vice-Président de RCS Mediagroup. <p>- Administrateur de SanPaolo IMI ;Investments ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Exor Group ; - Administrateur délégué de Eurofind SA ; - Président de Fiat Auto Holding BV, Iveco NV ; - Administrateur de CNH Global NV, New Holding for Turism BV ; - Administrateur de Ferrari S.p.A. ; - Administrateur de Arjo Wiggins Appleton ; - Membre du International Advisory Board de Morgan Stanley ;

				<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président de IHF Internationale Holding Fiat SA ; - Vice-Président de Assicurazioni Generali S.p.A. ; - Membre du Patto di Sindacato Pirelli & C. S.p.A..
Françoise Gri	52 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Administrateur indépendant	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidente de Manpower France ; - Vice-Présidente exécutive de Manpower Inc. ; - Membre du Comité exécutif de Manpower Inc. ; - Membre indépendant du Conseil de surveillance de Rexel ; - Membre du Comité d'éthique du Medef ; - Membre du Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise ; - Membre du Conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Paris. <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil d'administration de STX Europe ASA ; - Vice-Présidente de la Fondation Agir contre l'Exclusion.
Roberto Lima	59 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Administrateur indépendant	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Vivo S.A ; - Président de Vivo Comunicações S.A. ; - Président de l'Instituto Vivo ; - Président of Telemig S.A. ; - Membre du Conseil d'administration of Fundação Abrinq ; - Membre du Conseil d'administration de Centro de Pesquisa e Desenvolvimento em Telecomunicações ; - Membre du Conseil d'administration de Telebrasil (Associação Brasileira de Telecomunicações) ; - Membre du Conseil d'administration de ACEL (Associação Nacional das Operações de Celulares). <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Grupo Credicard ; - Président du Conseil d'administration de Grupo Credicard.
Bertrand Meheut	58 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Administrateur indépendant	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre et Président du Directoire de groupe Canal+, Canal+ France ; - Membre et Président du Conseil d'administration de Canal+ ; - Membre et Président du Conseil de Surveillance de StudioCanal ; - Président de Canal+ Régie ; - Membre du Directoire de Vivendi ; - Membre du Conseil de direction de Canal Overseas ; - Représentant de Canal+ France, Associé Gérant de Kiosque ; - Représentant de groupe Canal+, Co-gérant de Canal+ Éditions ; - Représentant permanent de groupe Canal+, administrateur de Sport+ ; - Administrateur de Accor et Aquarelle. <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des</u></p>

				<p><u>cing dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président-Directeur général de Canal+ ; - Président du Conseil d'administration de Canal+ Distribution ; - Président du Conseil d'administration de StudioCanal ; - Président du Conseil d'administration de Holding Sport & Evénements ; - Représentant permanent de Canal+ et gérant de NPA Production ; - Administrateur de Multithématiques, PSG Football, CanalSatellite ; - Président de Canal+ Active ; - Représentant permanent de Canal+ et gérant de Société d'Exploitation d'un Service d'Exploitation (S.E.S.I.) ; - Administrateur de SFR ; - Président de Kiosque Sport ; - Membre et Président du Conseil d'administration de Canal+ International Development ; - Membre et Président du Conseil de direction de Canal+ Régie ; - Représentant permanent de Canal+ et administrateur de Canal+ Finance.
Virginie Morgon	40 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Administrateur	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire d'Eurazeo ; - Administrateur de Accor ; - Directeur général de LH APCOA ; - Membre du Conseil d'administration du Women's Forum (WEFCOS) ; - Présidente du Conseil de Surveillance de Apcoa Parking AG ; - Présidente du Conseil de Surveillance de APCOA Parking Holdings GmbH ; - Managing Director de APCOA Group GmbH. - Présidente du Conseil d'administration de Broletto 1 Srl ; - Gérante d'Euraleo ; - Gérante d'Intercos SpA. <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présidente du Conseil de Surveillance de groupe B&B Hôtels ; - Membre du Conseil d'administration du Club L-Femmes Forum ; - Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie ; - Vice- Présidente du Conseil de Surveillance de APCOA Parking Holdings GmbH.
Nadra Moussalem	33 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011	Administrateur	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <p>Aucun</p> <p><u>Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de la société Front de Seine Hôtel ; - Administrateur de la société Front de Seine Participations.
Patrick Sayer	52 ans	Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	Administrateur	<p><u>Mandats et fonctions exercés à la date de Note Complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Directoire d'Eurazeo ; - Vice-Président du Conseil de Surveillance d'ANFImmobilier et de Rexel SA ; - Directeur général de Legendre Holding 19, Immobilière Bingen, Legendre Holding 8 ; - Administrateur de Europcar Groupe SA, de

SASP Paris Saint Germain Football, de Holdelis et de Accor.

- Gérant d'Investco 3d Bingen (société civile) ;
- Président d'Eurazeo Capital Investissement (ex-Eurazeo Partners SAS) ;
- Membre du Conseil de Surveillance de APCOA Parking Holdings GmbH ;
- Administrateur de Gruppo Banca Leonardo.
- Administrateur de Colyzeo Investment Advisors.

Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus occupés :

- Gérant d'Euraleo Srl (Italie) ;
 - Représentant Permanent de ColAce SARL au Conseil de Surveillance de Groupe Lucien Barrière ;
 - Président du Conseil d'Administration de Legendre Holding 18 ;
 - Président, Vice-Président et membre du Conseil de Surveillance de Groupe B&B Hotels ;
 - Président du Conseil de Surveillance de Fraikin Groupe ;
 - Président du Conseil d'Administration de BlueBirds Participations SA (Luxembourg) ;
 - Vice-Président du Conseil de Surveillance de Financière Galaxie SAS et Galaxie SA ;
 - Administrateur de Rexel Distribution SA ;
 - Administrateur d'Eutelsat SA et Eutelsat Communications ;
 - Administrateur d'IRR Capital ;
 - Administrateur d'Ipsos ;
 - Administrateur de RedBirds Participations SA (Luxembourg) ;
 - Administrateur de Rexel SA (anciennement Ray Holding SAS), de Ray Acquisition (SAS) ;
 - Administrateur de SatBirds (SAS) ;
 - Directeur Général de Legendre Holding 11 ;
 - Membre du Conseil de Surveillance de Presses Universitaires de France ;
 - Président de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) ;
 - Member of the Board de Lazard LLC ;
 - Associé Gérant de Partena ;
 - Gérant d'Investco 1 Bingen (Société Civile) ;
 - Représentant Permanent de Lux Tiles SARL au Conseil de Gérance de Clay Tiles Sponsors ;
 - Président de l'Advisory Board de APCOA Parking Holdings GmbH (anciennement Perpetuum Beteiligungsgesellschaft mbH) ;
 - Président du Supervisory Board de APCOA Parking AG (anciennement AE Holding AG).
-

Renseignements personnels concernant les membres du conseil d'administration

Jacques Stern

Président Directeur Général

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Lille, Jacques Stern a commencé sa carrière chez Pricewaterhouse comme auditeur externe. Il a rejoint Accor en 1992 et a occupé différents postes financiers avant d'être nommé Directeur Financier du groupe Accor en janvier 2003. En mars 2005, il est nommé membre du directoire de Accor en charge des finances. En 2006, Jacques Stern est nommé Directeur général en charge des finances, des achats et des systèmes d'informations, membre du comité exécutif. En mars 2009, Jacques Stern est nommé Directeur Général Délégué en charge des Finances, de la stratégie, du

développement de l'hôtellerie et des systèmes d'information. Depuis décembre 2009, il est Directeur Général Délégué en charge de Services et des Finances.

Jean-Paul Bailly

Administrateur

Diplômé de l'École Polytechnique et du MIT, Jean-Paul Bailly a exercé plusieurs fonctions au sein de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) : Directeur du Métro et du RER, Directeur du Personnel, Directeur général Adjoint puis Président-directeur général. Nommé Président du groupe La Poste en 2002, il est également Président du Conseil de Surveillance de La Banque Postale depuis 2006.

Sébastien Bazin

Administrateur

Titulaire d'une maîtrise de science de gestion de l'Université Paris Sorbonne, Sébastien Bazin a exercé les fonctions de Vice-Président du groupe fusions et acquisitions de PaineWebber à Londres et New York, puis d'administrateur de Hottinguer Rivaud Finances, et enfin administrateur, Directeur général d'Immobilière Hôtelière, avant de rejoindre Colony Capital en 1997. Depuis 1999, il est directeur général exécutif de Colony Capital Europe.

Anne Bouverot

Administrateur

Diplômée de l'École Normale Supérieure et de Télécom Paris, Anne Bouverot occupe les fonctions de directrice des activités avant vente de Global One de 1996 à 2002. En août 2004, elle devient directrice de cabinet du directeur général groupe d'Orange puis, en novembre 2006, directrice du développement international de France Telecom. Depuis mars 2009, Anne Bouverot est Directrice de la ligne d'activité Services Mobiles et Terminaux de France Telecom. Depuis octobre 2008, elle est également administratrice de Groupama SA.

Philippe Citerne

Administrateur

Ancien élève de l'École centrale de Paris et après avoir exercé des fonctions au ministère des Finances, Philippe Citerne a rejoint la Société Générale en 1979, où il a exercé successivement les fonctions de Directeur des Études économiques, Directeur Financier, Directeur des Relations humaines, puis administrateur, Directeur général Adjoint et Directeur général délégué de 1997 à avril 2009. Il est Vice-Président du conseil d'administration de Accor.

Gabriele Galateri di Genola

Administrateur

Titulaire d'un MBA de l'université de Columbia, Gabriele Galateri di Genola a exercé des fonctions chez Saint-Gobain, puis chez Fiat à partir de 1977. Administrateur délégué de IFIL en 1986, il en est devenu Directeur général en 1993. Il a exercé la fonction de Président de Mediobanca jusqu'en juin 2007. Depuis décembre 2007, Gabriele Galateri di Genola est Président de Telecom Italia.

Françoise Gri

Administrateur

Diplômée de l'Ensimag, Françoise Gri entre en 1981 dans le groupe IBM. Elle devient en 1996 directrice de la division Marketing et Ventes e-business solutions de IBM EMEA, puis directrice des Opérations Commerciales de IBM EMEA en 2000. De 2001 à 2007, Françoise Gri exerce les fonctions de Président-Directeur général de IBM France. Depuis mars 2007, Françoise Gri est Présidente de Manpower France.

Roberto Lima

Administrateur

Titulaire d'un MBA de l'université Fundação Getúlio Vargas et d'un mastère spécialisé en Planification Stratégique de l'ISA (Institut Supérieur des Affaires – Groupe HEC), Roberto Lima a occupé des fonctions de manager dans les secteurs informatique et financier dans les groupes Rhodia et de Saint-Gobain SA puis a rejoint le groupe Accor où, pendant 17 ans, il est passé du poste de directeur de la trésorerie à celui de directeur financier puis de Vice-président exécutif. De 1999 à 2005, Roberto Lima a été Président du conseil d'administration et Président-Directeur général du groupe Credicard au Brésil. Depuis juillet 2005, Roberto Lima est Président-Directeur général de Vivo Participações S.A. et de Vivo S.A, le plus grand opérateur téléphonique mobile du Brésil.

Bertrand Meheut

Administrateur

Ingénieur civil des Mines, Bertrand Meheut a réalisé l'essentiel de sa carrière au sein de Rhône-Poulenc, puis Aventis CropScience, en exerçant des fonctions d'adjoint au Directeur général Europe et responsable des fonctions centrales de la branche « Agro », puis Directeur général de la filiale allemande, Directeur général Adjoint de Rhône-Poulenc Agro puis Vice-Président exécutif et Directeur général Europe. Après la fusion de Rhône-Poulenc et Hoechst au sein d'Aventis, Bertrand Meheut a été nommé Directeur général d'Aventis CropScience. Bertrand Meheut a rejoint le groupe Canal+ en 2002 et est président du directoire du groupe Canal +.

Virginie Morgon

Administrateur

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'un master d'économie et de management de la Bocconi à Milan, Virginie Morgon est Membre du Directoire d'Eurazeo depuis janvier 2008 et co-dirige l'équipe Investissement. Elle a été Associé-gérant de Lazard Frères et Cie à Paris entre 2001 et 2007, après avoir exercé des fonctions de banquier conseil à New York, Londres, puis Paris entre 1991 et 2000.

Nadra Moussalem

Administrateur

Diplômé de l'École Centrale de Lyon, Nadra Moussalem a rejoint Colony Capital en 2000 où il occupe aujourd'hui la fonction de Managing Director. Il est notamment en charge de l'identification, de l'évaluation, de l'exécution et du suivi des investissements européens du fonds.

Patrick Sayer

Administrateur

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Mines de Paris, Patrick Sayer a notamment occupé les fonctions d'Associé-gérant de Lazard Frères et Cie à Paris et Managing Director de Lazard Frères & Co à New York. Il a participé à la création de Fonds Partenaires de 1989 à 1993. Il a ensuite contribué à la mise en place de la stratégie d'investissement de Gaz et Eaux devenue Eurazeo. Il est Président du Directoire d'Eurazeo depuis mai 2002.

Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du conseil d'administration.

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration dans sa composition résultant de l'assemblée générale du 29 juin 2010 si celle-ci approuve les nominations qui lui sont proposées (un « membre du conseil d'administration »), (ii) aucun membre du conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mis sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du conseil d'administration par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucun membre du conseil d'administration n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale

Il n'existe pas de conflits d'intérêt potentiels entre les devoirs des futurs membres du conseil d'administration et de la direction générale et leurs intérêts privés.

Délibérations du conseil d'administration de la Société se réunissant à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2010

Pour des raisons de bonne gouvernance, il a été décidé que les règles de gouvernement d'entreprise ayant vocation à régir le fonctionnement de la Société à compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Paris seront fixées par le conseil d'administration nommé par l'assemblée générale du 29 juin 2010 et dans lequel figureront sept administrateurs indépendants au sens des critères énoncés par le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008.

Le conseil d'administration qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale du 29 juin 2010 sera appelé à se prononcer sur :

- la désignation du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de décembre 2008 comme code de référence de la Société en précisant, le cas échéant, les dispositions dont il ne serait pas fait application et les raisons d'un tel choix ;
- l'adoption d'un règlement intérieur destiné à préciser, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables à la Société, le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions de la direction générale, du conseil d'administration et des comités institués en son sein ;
- la constitution d'un comité d'audit et des risques, d'un comité des engagements et d'un comité des rémunérations et des nominations ;
- sur proposition du comité des rémunérations et des nominations, la rémunération du Président Directeur Général, ainsi que les engagements susceptibles d'être pris par la Société au bénéfice de celui-ci à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci ; et
- l'adoption, les modalités précises et la mise en oeuvre d'un plan d'incitation (attribution d'options de souscription d'actions et d'actions de performance) dans le cadre des autorisations conférées par l'assemblée générale du 10 mai 2010.

Outre les communiqués de presse qui seront alors diffusés, une information plus complète sur la gouvernance de la Société sera fournie dans son rapport financier semestriel.

5.1.2.2 Règlement intérieur du conseil d'administration

La Note Complémentaire corrige une erreur matérielle figurant dans le paragraphe sur les « Limitations aux pouvoirs de la direction générale (article 4 du règlement intérieur du conseil d'administration) » : la phrase « toute opération de rachat d'actions de la Société d'un montant supérieur à un milliard d'euros par an ; et » est erronée et doit se lire :

« Toute opération sur les actions de la Société effectuée en application de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, dès lors qu'elle porte sur un montant supérieur à 1 million d'actions (par opération) et dans la limite de 2 millions d'actions par an ; et ».

SECTION 6 PRESENTATION ET MODALITES DE L'OPERATION

6.3.2 Aspects juridiques de l'Apport-Scission

6.3.2.1 L'opération elle-même

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-18 du Code de commerce, l'Apport-Scission a été soumis aux assemblées des créanciers obligataires de Accor. Les assemblées générales de porteurs d'obligations des trois emprunts obligataires émis par Accor se sont réunies le 25 mai 2010 et ont approuvé dans toutes ses stipulations le projet de Traité d'Apport-Scission et l'apport au profit de la Société des activités de services du groupe Accor dans le cadre d'un apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions, suivi de l'attribution par Accor à ses propres actionnaires (autres que Accor elle-même) des actions de la Société émises en rémunération de cet apport.

6.3.2.3 Rémunération de l'Apport-Scission

La dissolution sans liquidation de la Société d'Exploitation et d'Investissement Hôtelier - SEIH a été définitivement réalisée.

SECTION 7 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL

7.1 Renseignements sur la Société

7.1.1 Dénomination sociale

La Société a actuellement pour dénomination sociale New Services Holding. Son nom définitif sera Edenred et la modification corrélative des statuts de la Société sera soumise à l’approbation de l’assemblée générale mixte de la Société le 29 juin 2010.

7.2 Renseignements relatifs aux actions de la Société

7.2.1 Description des actions de la Société

7.2.1.1 Nature, catégorie et date de jouissance des actions admises à la négociation – Code ISIN

Le code ISIN sous lequel les actions de la Société seront négociées sur le marché Euronext Paris est FR0010908533.

Le mnémonique des actions de la Société est EDEN.

SECTION 9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

9.1 Relations actionnaires et documents accessibles au public

Eliane Rouyer-Chevalier
Directeur Général Communication Corporate, Financière et Responsabilité Sociétale

Solène Zammito
Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication financière
Immeuble Colombus
166-180 boulevard Gabriel Péri
92240 Malakoff
Tél. : +33 1 74 31 86 26
Fax : +33 1 74 31 98 03

9.2 Responsables du document et du contrôle des comptes

9.2.1 Personnes responsables

9.2.1.1. Responsables de la Note Complémentaire

Monsieur Gilles Pélisson, Président-Directeur Général de Accor et Monsieur Jacques Stern, Président-Directeur Général de la Société.

9.2.1.2 Attestation des responsables

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente note complémentaire sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière dans la présente note complémentaire ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente note complémentaire.

Les états financiers combinés historiques annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 figurant à la section 10.1.1 « comptes combinés historiques » du Prospectus et les états financiers *pro forma* annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 figurant à la section 10.2.1 « comptes *pro forma* » du Prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement à la section 10.1.2 « Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes combinés historiques » et à la section 10.2.2 « Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes *pro forma* » du Prospectus. Le rapport sur les *comptes pro forma* contient les observations suivantes :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « B – Retraitement des bilans *pro forma* » de la notre annexe intitulée « Base de préparation des comptes *pro forma* » qui expose notamment les modalités retenues pour l'allocation à la société New Services Holding d'une partie de l'endettement financier net du Groupe Accor et où en particulier il y est précisé que :

- Un montant identique d'endettement a été alloué à la société New Services Holding pour chacun des trois exercices présentés ;

- La charge financière générée par cette dette complémentaire comptabilisée en résultat pour chacun des trois exercices présentés a été enregistrée en contrepartie des capitaux propres. »

Gilles Pélisson
Président-Directeur Général
de Accor S.A.

Jacques Stern
Président Directeur Général
de la Société

Fait à Paris, le 10 juin 2010

Fait à Paris, le 10 juin 2010

9.7 Tables de concordance de la Note Complémentaire

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'Annexe I du Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les numéros du ou des sections auxquelles sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques dans la Note Complémentaire.

Seules les rubriques ayant fait l'objet de développements dans la Note Complémentaires ont été renseignées. Pour les autres rubriques, se référer au Prospectus.

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)
1	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le prospectus	9.2.1.1 (Responsables du document)
1.2	Déclaration des personnes responsables du prospectus	9.2 (Attestation des responsables)
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné ou ayant été écartés durant la période couverte.....	
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	
4	Facteurs de risques	
5	Informations concernant la Société	
5.1	Histoire et évolution de la Société	
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	7.1.1 (Dénomination sociale)
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	
5.1.4	<i>Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	
5.1.5	<i>Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur</i>	6.3.2.1 (L'opération elle-même) ; 6.3.2.3 (Rémunération de l'Apport-Scission)
5.2	Investissements	
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques</i>	
5.2.2	<i>Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours</i>	
5.2.3	<i>Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et faisant l'objet d'engagements fermes</i>	
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	
6.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché.....	
6.2	Principaux marchés	
6.3	Événements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2.....	
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	
7	Organigramme	
7.1	Description du Groupe et place occupée par l'émetteur.....	
7.2	Liste des filiales importantes de l'émetteur.....	
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées	
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles.....	
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	
9.2	Résultat d'exploitation.....	
9.2.1	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	
9.2.2	Evolution et explication de l'évolution du chiffre d'affaires	
9.2.3	Stratégie au facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur.....	
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).....	
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur....	
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues.....	2.6.6.2 (Conditions des contrats de crédit à conclure par la Société)
11	Recherche et développement, brevets et licences	
	Description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur et coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur	
12	Information sur les tendances	
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux:	5.1.1.1 (Composition du conseil d'administration)
	— des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; et	
	— de tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires	
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.....	5.1.1.1 (Composition du conseil d'administration)
	Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction	

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)
	ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale	
	Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.....	
15	Rémunération et avantages des personnes visées au point 14.1	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.....	
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration ...	
16.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	
16.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés.....	
17.2	Participations et stock options :	
	Pour chacune des personnes visées au point 14.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions	
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.....	
18	Principaux actionnaires	
18.1	Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	
18.2	Existence de différences de droits de vote	
18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle.....	
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.....	
19	Opérations avec des apparentés	
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	
20.2	Informations financières <i>pro forma</i> et description de l'influence de la restructuration.....	
20.3	États financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés).....	
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	<i>Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées</i>	
20.4.2	<i>Autres informations contenues dans le document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	
20.4.3	<i>Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées.....</i>	
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.7	Politique de distribution des dividendes.....	
20.7.1	<i>Dividende par action.....</i>	
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice.....	
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social.....	
21.1.1	<i>Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice</i>	
21.1.2	<i>Actions non représentatives du capital.....</i>	
21.1.3	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par</i>	

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)
	<i>ses filiales</i>	
21.1.4	<i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i>	
21.1.5	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) ou capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	
21.1.6	<i>Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option</i>	
21.1.7	<i>Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	<i>Objet social</i>	
21.2.2	<i>Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres de ses organes d'administration</i>	5.1.2.2 (Règlement intérieur du conseil d'administration)
21.2.3	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	
21.2.4	<i>Nombre d'actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	
21.2.5	<i>Convocation et admission aux assemblées générales annuelles et aux assemblées générales extraordinaires</i>	
21.2.6	<i>Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i>	
21.2.7	<i>Disposition des statuts, d'une charte ou l'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	
21.2.8	<i>Conditions imposées par les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit</i>	
22	Contrats importants	
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
24	Documents accessibles au public	
25	Informations sur les participations	
	Informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats	

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'Annexe III du Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les numéros du ou des sections auxquelles sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques dans la Note Complémentaire.

Seules les rubriques ayant fait l'objet de développements dans la Note Complémentaire ont été renseignées. Pour les autres rubriques, se référer au Prospectus.

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)
1	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le prospectus	9.2.1.1 (Responsables du document)
1.2	Déclaration des personnes responsables du prospectus	9.2 (Attestation des responsables)
2	Facteurs de risque	
3	Informations de base	
3.1	Déclaration sur le fonds de roulement net	
3.2	Capitaux propres et endettement	
3.3	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission	
3.4	Raisons de l'offre et utilisation du produit.....	
4	Information sur les valeurs mobilières devant être admises à la négociation	
4.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières admises à la négociation, ainsi que le code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) ou tout autre code d'identification.....	7.2.1.1 (Nature, catégorie et date de jouissance des actions admises à la négociation – Code ISIN)
4.2	Législation en vertu de laquelle les valeurs mobilières ont été créées.....	

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)
4.3	Forme des valeurs mobilières qui ont été émises.....	
4.4	Monnaie de l'émission.....	
4.5	Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris toute restriction qui leur est applicable, et modalités d'exercice de ces droits.....	
4.6	Déclaration contenant les résolutions, les autorisations et les approbations en vertu desquelles les valeurs mobilières ont été ou seront créées et émises	
4.7	Date prévue de cette émission	
4.8	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières.....	
4.9	Règle relative aux offres publiques d'achat obligatoires ainsi qu'au retrait obligatoire et au rachat obligatoire applicable aux valeurs mobilières.....	
4.10	Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur durant le dernier exercice et l'exercice en cours, ainsi que le prix ou les conditions d'échange et le résultat de ces offres	
4.11	Informations sur toute retenue à la source applicable au revenu des valeurs mobilières et sur la prise en charge éventuelle de cette retenue à la source.....	
5	Conditions de l'offre	
5.1	Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription	
5.1.1	<i>Conditions auxquelles l'offre est soumise.....</i>	
5.1.2	<i>Montant total de l'émission.....</i>	
5.1.3	<i>Délai durant lequel l'offre sera ouverte et procédure de souscription</i>	
5.1.4	<i>Révocation et suspension de l'offre</i>	
5.1.5	<i>Possibilité de réduire la souscription et le mode de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs.....</i>	
5.1.6	<i>Montant minimum ou maximum d'une souscription</i>	
5.1.7	<i>Délai durant lequel une demande de souscription peut être retirée, sous réserve que les investisseurs soient autorisés à retirer leur souscription.....</i>	
5.1.8	<i>Méthode et dates limites de libération et de livraison des valeurs mobilières</i>	
5.1.9	<i>Modalités de publication des résultats de l'offre et date de cette publication.....</i>	
5.1.10	<i>Procédure d'exercice de tout droit préférentiel de souscription, négociabilité des droits de souscription et traitement réservé aux droits de souscription non exercés.....</i>	
5.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières	
5.2.1	<i>Diverses catégories d'investisseurs potentiels auxquels les valeurs mobilières sont offertes.</i>	
5.2.2	<i>Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, indiquer si ses principaux actionnaires ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance entendent souscrire à l'offre, ou si quiconque entend prendre une souscription de plus de 5%.....</i>	
5.2.3	<i>Informations sur les pré-allocations.....</i>	
5.3	Fixation du prix.....	
5.3.1	<i>Prix auquel les valeurs mobilières seront offertes.....</i>	
5.3.2	<i>Procédure de publication du prix de l'offre</i>	
5.3.3	<i>Si les actionnaires de l'émetteur jouissent d'un droit préférentiel de souscription et que ce droit se voit restreint du supprimé, indiquer la base sur laquelle le prix de l'émission est fixé si les actions doivent être libérées en espèces ainsi que les raisons et les bénéficiaires de cette restriction ou suppression</i>	
5.3.4	<i>Lorsqu'il existe ou pourrait exister une disparité importante entre le prix de l'offre au public et le coût réellement supporté en espèces par des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou des membres de la direction générale, ou des apparentés, pour des valeurs mobilières qu'ils ont acquises lors de transactions effectuées au dernier exercice, ou qu'ils ont le droit d'acquérir, inclure une comparaison entre la contrepartie exigée du public dans le cadre de l'offre au public et la contrepartie en espèces effectivement versée par ces personnes.....</i>	
5.4	Placement et prise ferme	
5.4.1	<i>Nom et adresse du ou des coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur ou de l'offreur, sur les placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu</i>	
5.4.2	<i>Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné</i>	
5.4.3	<i>Nom et adresse des entités qui ont convenu d'une prise ferme et de celles qui ont convenu de placer les valeurs mobilières sans prise ferme ou en vertu d'une convention de placement pour compte ainsi que les principales caractéristiques des accords passés, y compris les quotas.....</i>	

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement	Section(s)
5.4.4	<i>Indiquer quand la convention de prise ferme a été ou sera honorée.....</i>	
6	Admission à la négociation	
6.1	Demande d'admission à la négociation des valeurs mobilières offertes	
6.2	Marchés réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'émetteur, sont déjà négociées des valeurs mobilières de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation.....	
6.3	Si, simultanément ou presque simultanément à la création des valeurs mobilières pour lesquelles l'admission sur un marché réglementé est demandée, des valeurs mobilières de même catégorie sont souscrites ou placées de manière privée, ou si des valeurs mobilières d'autres catégories sont créées en vue de leur placement public ou privé, indiquer la nature de ces opérations ainsi que le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières sur lesquelles elles portent.....	
6.4	Informations détaillées sur les entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, ainsi que les principales conditions de leur engagement	
6.5	Stabilisation et option de sur-allocation	
6.5.1	<i>Mentionner le fait que la stabilisation pourrait être engagée, qu'il n'existe aucune assurance qu'elle le sera effectivement et qu'elle peut être stoppée à tout moment</i>	
6.5.2	<i>Début et fin de la période durant laquelle la stabilisation peut avoir lieu</i>	
6.5.3	<i>Identité du responsable de la stabilisation dans chaque pays concerné, à moins que cette information ne soit pas connue au moment de la publication</i>	
6.5.4	<i>Mentionner le fait que les activités de stabilisation peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement</i>	
7	Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre	
7.1	Non et adresse professionnelle de toute personne ou entité offrant de vendre ses valeurs mobilières ; ainsi que la nature de toute fonction ou autre relation importante par laquelle les vendeurs potentiels ont été liés à l'émetteur ou l'un quelconque de ses prédécesseurs ou apparentés durant les trois dernières années	
7.2	Nombre et catégorie des valeurs mobilières offertes par chacun des détenteurs souhaitant vendre	
7.3	Convention de blocage	
8	Dépenses liées à l'admission	
8.1	Montant total net du produit de l'émission/de l'offre et donner une estimation des dépenses totales liées à l'émission/à l'offre	
9	Dilution	
9.1	Indiquer le montant et le pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre.....	
9.2	En cas d'offre de souscription à des actionnaires existants, indiquer le montant et le pourcentage de la dilution résultant immédiatement de leur éventuel refus de souscrire...	
10	Informations complémentaires	
10.1	Si des conseillers ayant un lien avec l'offre sont mentionnés dans la note relative aux valeurs mobilières, inclure une déclaration précisant la qualité en laquelle ils ont agi	
10.2	Préciser quelles autres informations contenues dans la note relative aux valeurs mobilières ont été vérifiées ou examinées par des contrôleurs légaux et quand ceux-ci ont établi un rapport	
10.3	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans la note relative aux valeurs mobilières, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie de la note relative aux valeurs mobilières	
10.4	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexacts ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.....	